

COVID19 - Mesures sanitaires en pharmacie

Introduction

Nous entrons dans une autre phase du déconfinement avec le retour à l'école fondamentale, la fin du congé pour raison familiales pour beaucoup de parents et l'ouverture de restaurants et cafés. Il faudra donc bien veiller à l'observance de toutes les règles d'hygiène, car le risque de la circulation du virus et d'une 2e vague augmente un peu.

Le présent plan d'hygiène a été revu après lecture des recommandations officielles qui ont été intégrées si cela était utile. Il s'agit des recommandations suivantes:

- recommandations sanitaires temporaires de la Direction de la Santé pour
 - les commerces essentiels de l'alimentation (v. 29.04.20)
 - les commerces (v.05.05.20)
- www.apb.be: Standars Operating Procedure Coronavirus (v. 11.05.20)
- www.clc.lu
 - gestion de crise (v. 07.05.20)
 - gestion sortie de crise – SLP (v. 28.04.20)
- www.fip.org – Directives pour les pharmaciens et le personnel de pharmacie (v. 26.03.20)

Quelque généralités: bien que la prévalence du coronavirus dans la population soit petite pour le moment, le risque zéro n'existe toujours pas. Nous sommes tous à risque de l'attraper un jour ou l'autre.

En plus il y a des signes assez clairs que des porteurs asymptomatiques qui ne développent pas de symptôme existent. Leur contagiosité n'est pas connue. A l'heure actuelle il n'est pas clair non plus si le fait d'avoir été malade confère une immunité.

Les mesures d'hygiène restent donc les mêmes pour tout le monde, même ceux qui sont guéris.

Pour pouvoir rester opérationnels aussi longtemps que possible il ne faudra pas uniquement veiller à la transmission entre patients et personnel mais aussi entre les membres de l'équipe. Aplatir la courbe est aussi essentiel pour nos entreprises.

Nous sommes tous dans le même bateau et il est important de veiller les uns sur les autres.

En tant que professionnels de santé et scientifiques il est important de ne pas céder à la panique, de nous baser sur les connaissances scientifiques en matière d'hygiène et d'implémenter les recommandations officielles.

Cette crise est un défi en termes d'organisation et de communication pour notre équipe. il faudra que nous nous préparions à ce que cette situation dure encore 6-8 semaines. Il faudra donc aussi bien ménager nos forces.

Il est impératif de rester calme et de prendre le temps de répondre aux questions des patients. Nous sommes des professionnels de santé de première ligne et nous pouvons aider à ce que la situation se déroule au mieux en prenant le temps de bien expliquer et de donner les conseils adéquats à nos patients. A cette fin **tout membre de l'équipe devra se tenir informé des recommandations officielles (www.gouvernement.lu/coronavirus)**

Le virus SARS-Co-V-2 se transmet entre personnes par contact direct, par objets interposés ayant été touchés par une personne malade ou par des gouttelettes en cas de contact rapproché (moins de 2 m) au-delà d'une durée minimale (plus de 15 minutes). Ces voies de transmission ne changeront pas au cours de la crise. Les contacts en pharmacie restent des **contacts à faible risque**.

Pendant toute la pandémie **une hygiène des mains rigoureuse restera notre meilleure protection**.

Quatre facteurs déterminent le risque de contagion:

- la distance entre les personnes: distance de 2m difficile à respecter au sein de l'équipe, porter un masque chirurgical
- le temps passé proche d'une autre personne (>15 min),
- la diffusion de gouttelettes: une personne qui tousse ou éternue doit absolument rester à la maison
- combien on touche son visage: hygiène des mains régulière indispensable, un masque chirurgical aide aussi

Mesures d'hygiène individuelles

Les mesures d'hygiène prévues par le gouvernement pour la populations générale sont évidemment aussi à appliquer par toute l'équipe :

- Veillez à une bonne hygiène des mains :
 - o lavage avec du savon (séchage par serviettes à usage unique) ou
 - o utilisation d'une solution hydro-alcoolique
- à répéter souvent, dans tous les cas dans les situations suivantes :
- o lorsque les mains sont sales (lavage plutôt que désinfection)
 - o après être allé aux toilettes
 - o au début du service
 - o après avoir touché accidentellement un patient
 - o après le retrait de gants
 - o avant et après une préparation magistrale
 - o avant pose et après retrait du masque
 - o après avoir accidentellement touché son masque
 - o au début et à la fin d'une pause (surtout si on mange ou boit pendant la pause)
 - o avant d'utiliser son portable
 - o à la fin de son service

<https://www.youtube.com/watch?v=zz3QE46YZ9c>

<https://www.youtube.com/watch?v=IXiGWkMu27E&feature=youtu.be>

- Ne pas se donner la main ni faire la bise
- Tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir jetable
- Ne pas se toucher le visage
- Evitez tout contact avec une personne qui a des symptômes de grippe et maintenez une distance d'au moins 2 m avec des personnes qui toussent.
- **Port d'un masque:** le port d'un masque est obligatoire dans tout lieu accueillant un public, donc aussi dans la partie de l'officine accueillant les patients. En plus tenir une distance de 2m entre membres du personnel n'est pas possible partout dans le "back-office" et il faut éviter qu'un porteur asymptomatique ne transmette le virus à ses collègues. Il faut donc aussi porter le masque dans les autres parties de l'officine, à moins qu'on soit seul ou qu'une distance de 2m peut être observée.

Utilisation correcte des masques :

- o Avant de mettre le masque, lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant.
- o placer soigneusement le masque pour couvrir la bouche et le nez et attacher solidement pour minimiser tout écart entre le visage et le masque ;
- o en cours d'utilisation, évitez de toucher le masque (surtout ne pas le porter autour du cou!);
- o retirer le masque en utilisant une technique appropriée (c'est-à-dire ne pas toucher le devant mais retirer le masque en le tenant par le lien à l'arrière ou les élastiques) ;
- o après le retrait ou chaque fois qu'on touche par inadvertance un masque usagé, nettoyer les mains en utilisant un désinfectant à base d'alcool ou du savon et de l'eau s'ils sont visiblement sales (! l'extérieur et l'intérieur sont à considérer comme contaminés)
- o remplacer les masques par un nouveau masque propre et sec dès qu'ils deviennent humides ;

- Un masque chirurgical peut se porter 4 heures (maximum 8 heures) lors de soins à des patients successifs, pour autant que ce masque reste sec et que les gestes barrière soient respectés ; il est permis de remettre le même masque, pour autant que chaque manipulation du masque soit suivie d'une désinfection des mains.
- En cas d'indisponibilité de matériel, vous pouvez porter le masque jusqu'à 8h de suite tant qu'il reste bien ajusté sur le visage! Vous pouvez enlever le masque par les élastiques et le déposer sur un endroit dédié qui sera désinfecté après p.ex. pour manger ou boire.
- Ne pas toucher la partie centrale du masque. Si vous la touchez, lavez-vous bien les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique. Toujours respecter l'hygiène des mains avant pose/après retrait du masque.
(en temps normal : changement au moins toutes les 3 heures, plus si souillure, projection, humide, adaptation des consignes du MS suite à la pénurie de matériel)
- <https://www.youtube.com/watch?v=KuT1KNfJlJc&feature=youtu.be>
[S'il n'y a plus de masques chirurgicaux disponibles on peut passer à des masques en tissu. Leur efficacité est néanmoins moindre (max 50-60 % de l'efficacité des masques chirurgicaux jetables dépendant du matériel utilisé et de l'étanchéité) (pour la fabrication : https://media.essen.de/media/wwwessende/aemter/0115_1/pressereferat/Mund-Nasen-Schutz_Naehanleitung_2020_Feuerwehr_Essen.pdf)]

Comment évacuer le masque de façon sûre :

- jeter les masques à usage unique après chaque utilisation et immédiatement après leur retrait. (recommandation d'usage en temps normal. Vu la pénurie de matériel le MS a adapté les consignes le 18.03.20 et autorise maintenant d'utiliser le masque pendant 8h sous certaines conditions, cf plus haut)
- jeter les masques dans une poubelle à commande non-manuelle et avec sac en plastique
- Rester à la maison en cas de maladie (cf « maladie d'un membre de l'équipe ou d'un proche » à la fin du document)
- Prévenez votre employeur si vous faites partie des personnes fragilisées (atteintes de maladie cardiovasculaire, cancer, diabète, maladie chronique respiratoire, faiblesse immunitaire).
- Informez votre employeur d'une éventuelle grossesse.

A ceci se rajoutent quelques règles d'hygiène générale pour le secteur de la santé :

- Absence de bijoux (y compris alliance, montre, piercings,...) au niveau des mains, des poignets et des avant-bras
- Ongles courts, propres, non vernis, pas de french manucure ou faux ongles
- Cheveux longs attachés
- **Port de gants** : le port de gants risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité et la contamination par le contact avec de multiples surfaces sans que les gants ne soient changés. Le port de gants n'élimine pas la nécessité de se laver régulièrement les mains.
Le port de gants sera donc réservé aux mesures de désinfection et de nettoyage et aux situations où un contact plus étroit avec un patient ne peut être évité (p. ex. prise de mesures). A la fin les gants seront retirés correctement, éliminés et les mains désinfectées.
- laisser le portable dans son armoire et ne l'utiliser qu'après désinfection des mains
- changement régulier des blouses de travail, minimum 2x/semaine (à transporter en sac en plastique séparé et à laver à au moins 60°C)

Mesures pour éviter une dissémination

- Distance entre les personnes et barrières physiques:

- Éviter tout contact physique entre les salariés et les clients
- garder une distance adéquate vis-à-vis des clients.
- faire rentrer tous les livreurs à l'arrière pour éviter les allées et venues de travailleurs d'autres entreprises dans les locaux ;
- Lorsque possible, privilégier les barrières physiques entre les individus.
 - Par exemple, pour le service à la clientèle, si la distanciation de deux mètres entre les personnes n'est pas possible, installer une séparation physique avec un matériau transparent qui peut être nettoyé et désinfecté fréquemment (ex. : panneau d'acrylique Plexiglas» ou analogue) pour protéger les employés et les clients.
 - Autrement, favoriser des mesures de distanciation sociale, telles que : limiter le nombre de personnes dans le commerce (employés et clients) pour respecter en tout temps la distanciation de 2 mètres entre les personnes.

- Minimiser le flux de patients :

Nous devons prendre des mesures pour contrôler le flux des patients pour assurer qu'ils peuvent garder une distance de 2m entre eux et par rapport à nous.

L'officine a une surface limitée et nous ne pouvons donc pas servir à plus de [X] comptoirs.

Il faut en outre prendre des mesures pour que des **personnes présentant des symptômes compatibles avec une infection respiratoire aiguë** (toux, fièvre, difficultés respiratoires) ne viennent pas eux-mêmes à la pharmacie mais envoient un proche. Et il faut aussi prendre des mesures pour que les **personnes vulnérables** (telles que définies par le gouvernement) ne viennent pas eux-mêmes mais envoient un proche.

- flip-chart à l'extérieur expliquant qu'uniquement [X] personnes peuvent rentrer à la fois en pharmacie et qu'ils doivent garder leur distance
- regarder plusieurs fois par jour les mails afin de voir les ordonnances transmises par cette voie. Imprimer les ordonnances/mails et les mettre ensemble avec les ordonnances faxées.
- **Pour toute commande d'un client il faut noter le numéro de téléphone** et dire de ne venir que quand nous aurons téléphoné. Cela évitera que ces personnes viennent plusieurs fois et diminue ainsi le flux dans la pharmacie.
- informer chaque patient qui commande quelque chose qu'il y a une 'filère rapide' pour le retrait des commandes au guichet de garde (sonner)

- Eviter la transmission par contact (direct ou par objet interposé)

- Débarrasser le centre des comptoirs de tout ce qui ne peut pas être facilement nettoyé (journaux,...)
- encourager les patients à payer Contactless ou par digicash. Le paiement en espèces reste possible.
- mettre une solution hydro-alcoolique à disposition des patients
- veiller à ce que les patients/clients limitent de toucher les produits qu'ils souhaitent acheter (produit touché = produit acheté), une affiche pourrait être mise en place pour rappeler cette information aux patients/clients.
- se laver ou se désinfecter les mains s'il y a eu contact lors d'une transaction avec un client.

- changer les essuies et serviettes (pour la vaisselle, essuier les mains avec des serviettes à usage unique) tous les soirs
- dans la mesure du possible ne pas partager de matériel ou d'équipements (tablette, crayons, appareils de communication etc.)
- ne plus reprendre des anciens médicaments pour le recyclage
- éviter de toucher le visage avec le combiné de téléphone, travailler avec le haut-parleur si possible ou dédier un téléphone à une personne et désinfecter quand changement de personne

N.B. L'idéal serait d'attribuer un ordinateur à une personne et de se désinfecter les mains après chaque patient. Ceci est difficilement faisable dans une officine. En combinant désinfection régulière des claviers, souris et comptoirs et une hygiène des mains rigoureuse par chacun, un résultat semblable peut être obtenu, mais cela requiert la coopération de chaque membre de l'équipe.

- Nettoyage et mesures de désinfection :

- Aérer régulièrement
- il importe de bien nettoyer/désinfecter les meubles selon le plan de nettoyage défini en attachant un soin particulier aux poignées des différents meubles (selon les études scientifiques le virus peut survivre pendant 2-3 jours sur de l'inox et sur du plastique).
- le sol est désinfecté 1x/j avec une solution de Javel à 0,1 % d'hypochlorite de sodium
- maintenir propre les terminaux de paiement. Idéalement une désinfection des terminaux devrait être faite si le terminal est visiblement souillé.
- désigner 1 personne qui se chargera des mesures de désinfection aux heures prévues (10h30, 13h, 15h30, fermeture) (à noter sur la feuille de désinfection affichée _____)
- Désinfecter régulièrement (4x/j) les surfaces qui sont beaucoup touchées (mettre des gants !):
 - Combiné du téléphone, téléphones portables
 - Poignée du frigo
 - couvercle de la photocopieuse
 - Robinets coin prep, cuisine et toilettes
 - doseur eau purifiée
 - pompe-doseuse des savons et désinfectants
 - poignée et serrure porte toilettes
 - interrupteurs toilettes
 - Poignées de la porte d'entrée livraison (2 côtés)
 - clavier des ordinateurs & souris
 - tampons et agrafeuses (réduire le nombre?)
 - Clavier des 2 bancomats
 - Comptoirs & dépose-poche & protection plexi côté patient
 - poignées des chariots en réception
 - Dispenseur de solution hydro-alcoolique pour patients

N.B. le SARS-CoV-2 peut survivre 2-3- jours sur des surfaces lisses comme du plastique, de l'inox ou du verre.

Pour les pauses :

- Manger et boire se fera uniquement à la table de derrière après avoir retiré sa blouse et après lavage ou désinfection des mains
- Garantir une distance d'au moins deux mètres entre les salariés qui prennent leur repas
- Ne pas échanger tasses, verres, assiettes, ustensiles ; laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon.
- ne pas laisser d'aliments non-emballés sur la table
- chacun nettoiera la place où il /elle était assis(e) à la fin de sa pause

Communications aux patients

- affiches du gouvernement concernant les consignes officielles à la porte, sur les comptoirs sous plastique et sur écran Pharmaseen
- Le patient se tiendra à **1m** du professionnel de la santé – marquage au sol par un ruban adhésif
- mettre en place une communication sur place (affiches à la porte, sur les comptoirs sous plastique et écran Pharmaseen) pour expliquer nos mesures, affiche “gardez vos distances” à l'extérieur et à chaque comptoir
- veiller à ce que les patients portent bien leur masque au dessus du nez et de la bouche. Prier ceux qui ne portent pas de masque de quitter la pharmacie.
- expliquer si nécessaire comment les personnes vulnérables peuvent se faire livrer.

Mesures supplémentaires

- Chaque matin un pharmacien (quand le titulaire n'est pas là) se chargera de réévaluer la situation et de mettre en place les changements nécessaires selon les recommandations officielles.

Mesures pendant la garde de nuit

- mettre une affiche « gardez vos distances » à l'extérieur près du guichet de nuit pour que les patients ne viennent pas trop proche ainsi qu'un ruban adhésif par terre
- dégager l'espace autour du guichet à l'intérieur, de façon à pouvoir se mettre sur le côté et de ne pas être dans le courant d'air entrant
- éviter de s'abaisser pour voir le patient à travers le guichet
- désinfecter les mains après chaque patient
- travailler avec blouse à manches longues fermée qui est à retirer avant de se coucher (se désinfecter les mains après l'avoir retirée)
- port de masque en servant pour éviter une éventuelle gouttelette. Le masque peut être retiré et posé sur une feuille de papier (qui sera jetée après) et remis. Bien désinfecter les mains après avoir retiré le masque.
- rajouter une désinfection à 20h quand la/le dernière/er assistant/e part
- désinfecter le matin avant réouverture: toutes les surfaces désinfectées habituellement pour autant qu'elles aient été touchées
- le matin désinfecter le guichet de nuit (intérieur et extérieur) et la sonnette

Maladie d'un membre de l'équipe ou d'un proche

- si un membre de l'équipe présente un symptôme compatible avec une infection

- s'il est à la maison : il ne doit pas venir travailler. En cas de persistance des symptômes, il doit consulter un médecin par téléconsultation. Prévenir Cathy en précisant le moment du début des symptômes, appeler la pharmacie pour prévenir
- s'il est à l'officine : il doit s'isoler au travail (ne plus servir, masque chirurgical et 2m de distance avec tout membre de l'équipe tant que possible) et rentrer dès que possible (plan pharmacien de réserve pour le cas où il s'agit du seul pharmacien présent)
- Les personnes ayant été en contact avec une personne testée positivement au COVID-19 sont prises en charge de la manière suivante:
 - **Exposition à haut risque** (= contact face-à-face pendant plus de 15 minutes et à moins de deux mètres sans port correct de masque OU contact physique direct OU contact dans un environnement fermé avec un cas COVID-19 pendant plus de 15 minutes, sans port correct de masque et sans respecter une distance minimale de deux mètres): les personnes seront contactées par la Direction de la santé pour être mises en quarantaine pendant 7 jours avec réalisation d'un test de dépistage à partir du 5e jour. En cas de négativité du test, la quarantaine sera levée à la fin du 7e jour et la personne continuera une auto-surveillance pendant 7 jours supplémentaires et portera un masque pendant cette période lorsqu'elle sera en contact avec d'autres personnes. Au besoin, un certificat d'arrêt de travail sera délivré par l'Inspection sanitaire pour la première semaine de quarantaine. Une reprise des activités sera possible dès le 8e jour. En cas de refus de se soumettre à un test au 5e jour, la durée totale de quarantaine sera de 14 jours. Si la personne présente des symptômes évocateurs d'une infection COVID-19 à n'importe quel moment, elle devra passer en isolement et un test à la recherche du virus sera immédiatement réalisé.
 - **Exposition à faible risque** (= contact face-à-face à moins de deux mètres pendant moins de 15 minutes (avec ou sans masque) ou pendant plus de 15 minutes avec port correct de masque OU contact dans un environnement fermé pendant moins de 5 minutes (avec ou sans masque) ou plus de 15 minutes avec port de masque correct) : auto-surveillance pendant 14 jours avec prise de température deux fois par jour et prise en compte d'éventuels symptômes. En cas de symptômes compatibles avec une infection COVID-19, un test à la recherche du virus sera immédiatement réalisé.
- Réintégration de salariés ayant été testés positivement au COVID-19 : le salarié peut réintégrer son poste de travail 14 jours après avoir été testé positivement à condition qu'il ne présente plus de symptômes depuis 48 heures.
- S'il continue à présenter des symptômes, il doit impérativement consulter son médecin ou un autre médecin via téléconsultation, car il a possiblement des complications de son infection ;
- Il est déconseillé de tester à nouveau les personnes en fin de période d'isolement. Une personne qui a suivi le protocole d'isolement ne présentant plus de symptômes depuis 48 heures, elle peut réintégrer son poste de travail peu importe le résultat d'un éventuel deuxième test.

- si un membre de la famille d'un membre de l'équipe tombe malade, le membre de l'équipe concerné se mettra en auto-quarantaine et quittera donc le travail dans les meilleurs délais